

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°47 – avril 2010

Bulletin des communaux de Montreuil



Section des communaux du SDU CLIAS 93/FSU
24 rue de Paris 93100 - Montreuil
Tél. 01 42 87 43 00 Fax : 01 49 88 06 17
ou 01 48 70 00 48 (OPALE A 4ème étage)

courriel : sduclias93@mairie-montreuil93.fr
site Internet : <http://www.sdu-clias93.org>

La mobilisation, ça paye !

Avec plus de 1000 agents communaux manifestant dans les rues de Montreuil le 18 février 2010, il faut remonter à la lutte contre la privatisation de la cuisine municipale en mars 1991 (que nous n'avions pas réussi à empêcher) pour retrouver une mobilisation aussi forte des salariés de la ville.

Et cette fois-ci, une mobilisation qui débouche sur des résultats concrets que nous avons fait connaître aux agents dans un tract unitaire et sur lesquels nous donnons notre appréciation à la suite de cet édito.

Mais pour en arriver là, il a fallu de multiples démarches, le débrayage du 17 décembre 2009, la rencontre du 25 janvier avec Mme la Maire s'auto-congratulant...

Le succès de la mobilisation locale du 18 février est aussi un encouragement à se mobiliser nationalement et les nombreuses luttes

qui se développent actuellement sont aussi un point d'appui.

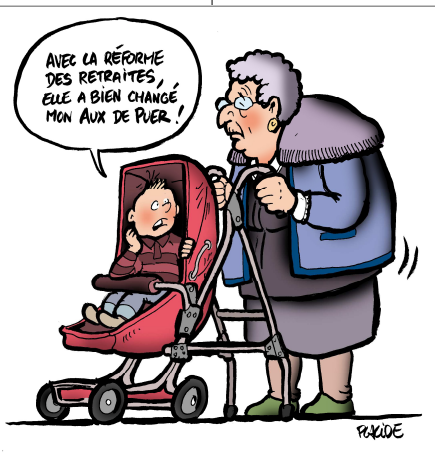
Exemple, la mobilisation dans le secteur de la petite enfance, contre la réduction du taux d'encadrement et pour le retrait du décret Morano, qui prend de l'ampleur depuis plusieurs

mois dans le cadre du collectif national unitaire

« Pas de bébés à la consigne », qui a rassemblé plus de 10 000 manifestants à Paris le 11 mars, dont beaucoup d'agents de Montreuil.

« Pas de bébés à la consigne » appelle aussi à participer à la journée d'action interprofessionnelle du 23 mars en défense de l'emploi

public, de nos salaires et retraites et à une nouvelle journée d'action petite enfance le 8 avril. Comme nous l'indiquons dans notre tract d'appel à mobilisation du 23 mars, cette journée est l'occasion de montrer notre colère et nous donner une chance de renverser la vapeur pour que se construise une mobilisation massive dans la durée, sinon le gouvernement ne cédera pas d'un pouce.



Crédit dessin : Placide

« Ecoute la forêt qui pousse plutôt que l'arbre qui tombe »

Friedrich Hegel, philosophe (1770-1831)

Nous voulons le respect !

Ce slogan massivement repris par les agents de la ville lors de la manifestation du 18 février illustre bien qu'au-delà des revendications, ce que nous voulons c'est une écoute, une réponse aux demandes et courriers et une réorientation de la politique en direction du personnel malmené, voir maltraité dans plusieurs services, par une succession de réorganisations.

Dans un tract unitaire CGT-SDU CLIAS 93/FSU-FO, nous avons détaillé les résultats obtenus suite à notre mobilisation ; Dans ce Grain de Sel, nous voulons préciser notre appréciation sur certains points.

☞ A compter du 1er juillet 2010, le régime indemnitaire de tous les agents doit augmenter de 30 euros et sera réévalué chaque année pour tenir compte de l'inflation.

Si la précédente municipalité avait appliqué cette dernière mesure, notre RI inchangé depuis 2000 aurait augmenté de 2% par an de 2000 à 2008. Derrière cette question du RI, il y a aussi la question de la rémunération dont l'augmentation dépend du gouvernement. Il est donc important de se mobiliser aussi pour obtenir une augmentation de notre rémunération.

Mais la municipalité dans ce domaine peut aussi agir en augmentant les taux de promotion d'avancement de grade qu'elle considérerait à juste titre comme trop bas avant son élection (voir aussi l'article sur l'avancement de grade en catégorie C) ; en particulier pour les agents partant bientôt en retraite.

☞ 800 000 euros sont engagés en 2010 pour des travaux de sécurité et améliorer les conditions de travail.

Pour notre syndicat, des priorités doivent être définis avec les élus CHS et il serait juste que des travaux soient entrepris rapidement à la serrurerie où la température

est de 7° en hiver depuis de nombreuses années.

☞ Aide aux mutuelles

Pour notre syndicat qui porte cette revendication depuis longtemps, cette aide aux mutuelles de la fonction publique ne doit pas seulement permettre la mise en place d'une garantie maintien de salaires (pour éviter d'être à mi-traitement en cas de maladie par exemple) qui semble être le seul objectif de la municipalité mais réduire aussi le coût de la complémentaire santé alors que 15 % des agents de catégorie C ne sont pas couverts actuellement.

☞ Restauration

La mise en place d'une restauration sur site pour les personnels des écoles, des centres de loisirs et des crèches en septembre 2010 nécessite que des groupes de travail soient constitués rapidement afin de trouver des solutions qui tiennent comptes des horaires différenciés de ces personnels, pour un tarif tenant compte de leur indice et qui garantissent ce temps de pause indispensable.

Échos du CHS

Les élus CHS continuent à œuvrer et à alerter la municipalité pour faire respecter les conditions d'hygiène et de sécurité sur l'ensemble des sites de la ville :

- Une visite d'Opale B, bureau par bureau a permis de vérifier auprès du personnel des dysfonctionnements dans plusieurs services aussi bien au niveau des conditions de travail (manque de place par exemple) qu'au niveau ergonomie. Une première restitution a été ainsi faite auprès de Didier Tesson, fin février. D'autres visites prévues prochainement sur Opale A et Cap Horn, nous permettront d'établir une liste aussi exhaustive que possible des diffi-

cultés rencontrées depuis le déménagement.

- D'autres sites sont réorganisés, réaménagés (Paul Doumer, imprimerie,...). Les élus CHS visiteront ces lieux où les conditions correctes d'accueil et de travail ne sont pas toujours réunies.

Pointer les difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité du travail des agents de la ville permettra aux élus du personnel, lors de la prochaine réunion du CHS prévue fin mars de demander les solutions envisagées pour améliorer les conditions de travail.

Mais encore faut-il que la municipalité nous donne des réponses... En effet, depuis plusieurs mois aucune réponse à nos courriers n'a été apportée.

Par exemple, alors que nous constatons des travaux sur le Parcabout et qu'un nouveau règlement intérieur a été voté par le Conseil municipal, le dernier diagnostic de sécurité que nous avons demandé ne nous a toujours pas été transmis. De même, nous attendons toujours la liste des travaux devant être réalisés dans les établissements où travaille le personnel communal !!

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 stipule que le CHS doit être informé de tous travaux prévus pour donner son avis en matière d'hygiène et sécurité avant que ceux-ci ne débutsent.

Avancement de grade Catégorie C

Notre syndicat a écrit à la municipalité et à la direction générale pour demander l'application des nouvelles possibilités d'avancement au grade de 1^{ère} classe en catégorie C permises par le décret n°2009-1711.

Désormais, tous les grades d'avancement de la 1^{ère} classe sont également accessibles au choix, c'est à dire sans condition d'examen

professionnel pour les agents de la 2^{ème} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 10 ans de services effectifs.

Et le nombre de nominations prononcées sans examen professionnel peut être égal aux 2/3 du nombre total des nominations prononcées au titre de l'avancement au grade de 1^{ère} classe.

Nous avons demandé que ces mesures soient appliquées le plus rapidement possible au mieux de l'intérêt des agents concernés qui attendent pour certains une promotion depuis de nombreuses années.

Pour cela, il faut une augmentation importante du taux de promotion pour l'accès au premier grade et le porter de 40 à 100 %.

Atelier Municipal Réorganisation du service

Des avancées significatives

- NBI ZUS 1 mois sur 2 pour tous les agents
- Tous les lauréats de concours et examens pro d'Agent de Maîtrise nommés
- Révision du système de chauffage pour l'atelier serrurerie (voir plus haut)
- Stagiatisation d'une contractuelle au 1^{er} janvier 2009
- Réattribution du pool des véhicules en privilégiant l'activité des ouvriers sur le terrain
- Bilan d'étape en octobre 2010

Mais des reculs importants

Non reconnaissance des formations «métiers»

1 seul fiche de poste pour 57 agents, tous de catégorie C. En validant la proposition du chef de service, la municipalité ne reconnaît plus le savoir et le savoir faire des électriciens, peintres, maçons, vitriers, serruriers, plombiers, menuisiers et storistes. Cela nous interroge sur la place et le rôle du travail dans

Vous souhaitez être informé(e) (tracts, infos statutaires, manif...) à votre adresse électronique,

Écrivez-nous à l'adresse mail indiquée en entête, nous vous enregistrons sur notre liste de diffusion.

Par ailleurs, vous pouvez retrouver nos tracts et autres informations sur :
Albatros/
Informations syndicales/SDU
CLIAS 93-FSU

Mme la Maire doit recevoir les délégués syndicaux de l'atelier le 13 avril, nous en rendrons compte/

nos services que souhaite donner Madame La Maire, surtout après les déclarations relevées tout récemment dans le journal «l'Express»: «il faut moins d'agents, mieux payés, et des cadres plus professionnels, pour un meilleur rapport qualité-prix»

Augmentation du stress au travail

C'est le résultat concret de ces déclarations dans notre service avec une réorganisation menée au pas de charge, «néo-managériale», faussement démocratique.

Une charge de travail en augmentation sans véritable débat, sans moyens humains supplémentaires provoque des tensions fortes entre les agents et avec la direction du service.

Journée de la Femme

Billet d'humeur

Cette année, la municipalité propose plusieurs spectacles au choix soient 2 pièces et un film. Au studio Berthelot le 8 mars est prévu à 18 h 30 un discours de la maire et le diaporama de 25 femmes remarquables avec présentation de leurs actions. Ensuite une collation gratuite puis « le Cabaret » de la Girandole.

La soirée se déroule très bien.

La maire nous fait un discours, entre autre sur l'avancée de la parité à Montreuil ; les photos sont belles, le spectacle amusant.

A remarquer cependant : peu d'agents de la ville. Ah oui les manifestations se déroulent cette année en soirée. Est-ce que des salariées ne seraient pas allées chercher leurs enfants à la crèche ou à l'école, ou en train de préparer le repas ou de repasser. Oh les vilaines, c'est pas très féministe tout ça : tant pis pour elles ; elles auraient du batailler avec leur conjoint (si elles en ont un) !

Celles qui habitent loin auraient du revenir (coût de l'essence, fatigue, toujours les enfants..).

Il faut faire des efforts mes p'tites dames !

La libération ne se fait pas par l'opération du Saint Esprit comme les bébés d'ailleurs... le film de Chabrol est très bien c'est vrai mais les collègues ont suggéré qu'on nous passe un film plus récent. Beaucoup l'ont déjà vu.

Du passé faisons table rase, oui mais sans casser les bonnes choses s'il vous plait .

Quid du petit moment convivial entre midi et deux (pour les agents qui le pouvaient) qui permettait de se retrouver autour d'un verre (de rouge !) ou d'une salade à la salle des fêtes, avec le prétexte d'aller voir quelle idée de cadeau on avait concocté pour nous ou de voir les tableaux d'une collègue.

C'est bien d'avoir un peu de temps pour se parler : un préalable à toute réflexion sur la condition des femmes.

Conclusion : il y a des marges de progression pour 2011.

Prêts immobiliers

Un + pour les agents

Depuis 1980, la municipalité accorde 10 prêts par an d'au maximum 7 000 euros (sous certaines conditions) au taux de 2% aux agents communaux pour accéder à la propriété mais aussi pour l'amélioration de l'habitat, depuis 1995.

La constitution des dossiers de demande s'effectue auprès du service du personnel mais comme la municipalité ne peut gérer directement ces prêts, c'est le COS, après validation d'une commission COS-municipalité, qui verse l'argent aux agents dont le dossier est accepté à partir d'un compte alimenté par la mairie et qui ne doit être utilisé que pour ces prêts . Or, le solde de ce compte dépassait largement les 70 000 euros (10 x 70 000), c'est pourquoi la municipalité a demandé logiquement le reversement de 200 000 euros.

Pour améliorer ce dispositif nous revendiquons l'augmentation du nombre et du plafond des prêts immobiliers